

## POUR LE BAPTÈME DE NOTRE ENFANT

Pour le baptême de \_\_\_\_\_

De la part de M. / M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

Nous donnons \_\_\_\_\_ € (suggestion de montant: entre 50 et 150 €)

Pour la paroisse de \_\_\_\_\_

(chèque à libeller à l'ordre de la paroisse qui a assuré la célébration du baptême)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, directement à votre paroisse.

## POUR SOUTENIR LA MISSION DE L'ÉGLISE DANS LE DIOCÈSE

Nous donnons au Denier de l'Église :

- en ligne sur [www.donnons-arras.catholique.fr](http://www.donnons-arras.catholique.fr)
- par chèque :

25 €  50 €  100 €

autre montant : \_\_\_\_\_ €

(chèque à libeller à l'ordre de l'Association Diocésaine d'Arras)

Vous pouvez déposer votre don, accompagné de ce bulletin, à votre paroisse ou l'envoyer à :  
Association Diocésaine d'Arras

103 rue d'Amiens - CS61016 -62008 ARRAS Cedex

Nous désirons recevoir notre reçu fiscal par e-mail pour notre don au Denier.

E-mail: \_\_\_\_\_

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier. L'Association diocésaine d'Arras s'engage à ne pas louer ni échanger ses adresses, qui restent confidentielles.



### ILS TÉMOIGNENT

Camille et Benjamin viennent de faire baptiser leur fils :



Le baptême de Pio a été un moment très fort pour notre famille. La préparation avec le prêtre et les autres parents nous a permis de réfléchir profondément à l'engagement que nous prenons en tant que parents catholiques. Nous avons aussi eu l'occasion d'échanger avec la communauté paroissiale, ce qui a renforcé notre sentiment d'appartenance à l'Église. Il nous a semblé important de contribuer aux frais liés à cette célébration et de soutenir la paroisse qui nous accompagne dans notre cheminement de foi.

Nous avons fait un don de 120 € au Denier de l'Église. Grâce à la réduction fiscale, cela ne nous a coûté que 40,80 €. C'est une manière pour nous de remercier l'Église pour sa présence à chaque étape de notre vie, et de participer activement à sa mission. »



ASSOCIATION DIOCÉSAINE D'ARRAS

103 rue d'Amiens  
CS61016  
62008 ARRAS Cedex

[www.arras.catholique.fr](http://www.arras.catholique.fr)



# POUR LE BAPTÈME DE NOTRE ENFANT



L'ÉGLISE SOLICITE NOTRE  
PARTICIPATION FINANCIÈRE :  
POURQUOI ?

# FAIRE BAPTISER VOTRE ENFANT : LE CASUEL

Le baptême est une étape essentielle de la vie chrétienne, marquant l'entrée de votre enfant dans la grande famille des chrétiens. Au-delà de la joie qu'il procure, ce moment est aussi l'occasion de soutenir l'Église, qui vous accompagne dans chaque étape de votre parcours spirituel.

## Pourquoi faire un don ? (appelé casuel)

Les frais du baptême couvrent plusieurs aspects, dont :

- **La préparation spirituelle et matérielle du baptême :** réunions avec le prêtre ou les équipes laïques, impression de documents (livrets, supports pédagogiques..).
- **Les frais de la cérémonie :** fleurissement, sonorisation, éclairage, nettoyage, chauffage...
- **Le soutien continu de l'Église et de la communauté chrétienne,** qui accompagneront votre enfant tout au long de sa vie.

## Combien donner ?

Dans notre diocèse, le montant de l'offrande faite à l'occasion d'un baptême est fixé, à titre indicatif, entre 50 et 150 €\*

Quel que soit le montant de votre offrande, soyez-en vivement remercié(e).

## Comment faire un don ?

Vous pouvez faire un don en remplissant et retournant le bon de soutien ou directement en ligne.



\*Décret épiscopal du 14/10/2025 fixant le montant des offrandes à l'occasion de l'administration des sacrements et sacramentaux.



## VOTRE GÉNÉROSITÉ TOUTE L'ANNÉE : LE DENIER

En choisissant le baptême pour votre enfant, vous affirmez votre attachement à la foi chrétienne et votre désir de l'accompagner dans ce chemin de vie spirituelle.

L'Église est présente à vos côtés, grâce à l'engagement de nombreux prêtres, laïcs et bénévoles. Ces personnes dévouées vous accompagnent aujourd'hui pour le baptême de votre enfant, et continueront d'être disponibles à chaque étape importante de votre vie :

- **Le catéchisme,** pour accompagner vos enfants dans leur croissance spirituelle.
- **Le mariage,** pour vivre l'engagement chrétien dans le couple.
- **Le soutien aux malades,** pour apporter réconfort et prière.

Cette présence continue de l'Église repose sur l'engagement et la générosité des membres de notre communauté.

**Chaque don, même le plus modeste, est un geste précieux.** En contribuant, vous participez directement à la mission de l'Église, qui soutient les familles quotidiennement.

## Le saviez-vous ?

Si vous êtes imposable : votre don au Denier de l'Église est déductible de vos impôts, à hauteur de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

## COMMENT SONT UTILISÉS VOS DONS POUR L'ÉGLISE ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'Église ne bénéficie d'aucune aide publique ni subvention. En effet, sa seule ressource provient des dons des fidèles. Votre générosité est donc essentielle pour permettre à l'Église de remplir sa mission, d'accompagner les familles et de soutenir toutes les activités pastorales.

### La participation pour le baptême

de votre enfant permet de financer le fonctionnement de la paroisse :



Chauffage



Électricité



Mobilier



Entretien et décoration

### Votre don au Denier de l'Église

est destiné aux personnes de la paroisse et du diocèse :



Traitements des prêtres et charges sociales



Formation des séminaristes



Salaires des laïcs au service du diocèse



Pensions des prêtres aînés